

CONTRIBUTION DU MAR. 21/12/2021 08:23

Envoyé par e-mail à : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr et
cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr

De : Groupement forestier PERAGALLO

Mmes les garantes de la concertation publique, M. le président de Bordeaux Métropole,

Créé en 2003, notre groupement forestier familial (GF de Gatte Grise) est implanté sur les communes de Saumos et de Sainte Hélène. Il a atteint un profil d'équilibre de classes d'âge des peuplements après presque 20 ans de persévérance et d'efforts. Après les tempêtes de 1999 et 2009, le patrimoine forestier familial a été amputé de plus de la moitié. Ce patrimoine est aujourd'hui totalement reconstitué et productif. Ceci grâce à :

- un autofinancement rapide du reboisement sur des parcelles endommagées, sans attendre les aides de l'État,
- le bénéfice des « plans Forêt » de l'État pour une partie des dégâts,
- l'acquisition de parcelles forestières situées dans des classes d'âge déficitaires de la propriété,
- la mise en œuvre d'un contrat de courte rotation équilibrant d'autres classes d'âge excédentaires,
- le regroupement de parts du groupement forestier au sein d'une équipe familiale investie.

Nous sommes préparés à affronter le défi du changement climatique. Raccourcir la durée de rotation des peuplements, utiliser des variétés améliorées de pins maritimes, adopter des essences plus productives (pins taeda) sont déjà des stratégies largement appliquées sur notre propriété. Nous attendons les derniers développements de la recherche pour des plants adaptés à la sécheresse.

Notre groupement est familial. Il est majoritairement détenu par la génération de notre fratrie des 3 frères et sœurs, âgés de 36 à 42 ans. Nous avons investi, en temps et en argent, pour continuer cette aventure familiale aux côtés de nos parents.

Hélas c'était sans compter sur le risque technologique que nous fait courir votre projet de champ captant s'il aboutit. Pour nous, ce projet est un coup de poignard dans le dos. En particulier, comment tenir nos engagements vis-à-vis de l'État alors que nous devons produire du bois pendant 30 ans ?

La survenue de dégâts (mortalité) ou de dommages insidieux (croissance ralentie) serait, pour nous tous, synonyme de destruction de patrimoine. Notre famille, comme d'autres familles forestières de ce secteur du Médoc, craint la réaction de nos clients (Beynel, Gascogne, Hostein-Laval, Rochette, Seguin...) qui pourraient être amenés à modifier leur mode d'approvisionnement. Quelle serait la réaction de la plus grande papeterie d'Europe (Smurfit Kappa) si d'aventure quelques 15.000 hectares (150 km²) de forêt venaient à dépérir ou à ne plus produire suffisamment ? Devrait-elle déplacer ou étendre sa zone d'approvisionnement, ou déplacer l'usine ?

Sans étude de l'état initial de la forêt, de son suivi, sans étude économique prospective, sans perspective d'indemnisation, comment donner un avis favorable à votre projet ? Non, vraiment, faire un champ captant dans une forêt productive n'est pas une bonne idée. Cela nous paraît être en conflit avec la loi constitutionnelle n. 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'Environnement.

Aussi notre groupement forestier familial s'oppose à l'unanimité à ce projet.

Nous vous saurions gré de prendre en considération ses éléments, et de nous tenir informés de vos réponses.

Sophie, Adrien et Nathalie Peragallo

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Cordialement